



**mouvement
écologique**

A

M. François Bausch Ministre du Développement Durable
Mme Carole Dieschburg, Ministre de l'Environnement
M. Etienne Schneider, Ministre de l'Economie
M. Dan Kersch, Ministre de l'Intérieur
M. Camille Gira, secrétaire d'Etat
Aux collèges communaux d'Esch-Alzette,
de Schifflange et de Mondercange

Luxembourg, le 6 mars 2014

concerne: Dossier "um Monkeler"

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre,
Monsieur le secrétaire d'Etat,
Madame, Monsieur le bourgmestre,
Madame, Monsieur l'échevin,
Madame, Monsieur le conseil communal,

Le Mouvement Ecologique et sa régionale Sud se permettent par la présente de vous faire parvenir une prise de position en relation avec le dossier "Um Monkeler".

Au-delà des incidences au niveau local et régional, ce dossier revêt à notre avis une importance nationale: ceci pour la raison qu'il est en quelque sorte symptomatique pour toute une série de déficits en matière d'aménagement du territoire et de politique environnementale notamment

- l'absence d'un concept harmonieux de développement au niveau des PAG (même si cela s'explique en partie par des raisons historiques, ce qui ne change en fait rien au constat) à un niveau régional;
- l'absence d'autorisations commodo-incommodo d'ensemble pour toute une série de zones d'activités;
- une non-prise en considération systématique des incidences d'une exploitation du point de vue circulation routière;
- des ambiguïtés quant à la latitude d'appréciation des pouvoirs publics en relation avec la question de l'opportunité politique de l'implantation d'une certaine exploitation dans une zone d'activités et
- le contrôle systématique des conditions d'exploitation.

En ce qui concerne le dossier “Um Monkeler” force est de constater que

- les conditions d’exploitation tiennent compte de toute une série d’exigences que notre mouvement a entre autres formulées;
- le projet d’implantation en question constitue en fait “la goutte ayant fait déborder le vase” ceci pour des raisons évidentes au niveau urbanistique, du point de vue de la circulation, d’absence de contrôle et d’illégalités en ce qui concerne la zone-même (absence d’autorisation commodo-incommodo pour la zone en tant que telle);
- les autorités communales n’ont pas régularisé la situation dans le passé ni au niveau des PAG’s (création d’une zone tampon p.ex. entre la zone d’activités et la zone urbanisée) ni au niveau de contrôles et que
- la responsabilité du Ministère de l’Economie et du Ministère de l’Intérieur (en tant que Ministère de tutelle des communes) n’a pas été assumée non plus.

Nous avons espéré que le Ministère du Développement Durable se serait prononcé pour un moratoire – étant donné l’illégalité dans laquelle se trouve la zone d’activités vu l’absence d’une autorisation et le problème évident au niveau de l’accès routier, ceci même au risque d’encourir une procédure de recours de la part de l’exploitant. Une telle démarche aurait constitué au moins un signal politique très clair face aux déficits énoncés.

Au cas où l’exploitation en question ne pourrait toutefois plus être mise en cause en l’état actuel des choses, notre mouvement estime que

- la procédure de régularisation de la zone d’activités en ce qui concerne une autorisation commodo-incommodo est à mettre en oeuvre à court terme;
- le contrôle de toutes les établissements doit être mis en oeuvre et que – le cas échéant – des sanctions doivent être prises à l’encontre d’établissements étant en situation illégale;
- l’amélioration de l’accès routier doit revêtir une priorité notamment par la construction d’un 2e accès et que
- l’autorisation pour le dépôt de matières inertes “Monnericher Tipp” ne devra pas être prolongée, vu l’impact pour la qualité de vie des habitants.

Tout en vous remerciant de votre intérêt, nous vous prions d’agréer, Mesdames, Messieurs, l’expression de nos sentiments très distingués.

Blanche Weber
présidente

Francis Hengen
régionale Sud

copie pour information

- aux commissions de l’environnement resp. des bâtisses des communes concernées
- au PROSUD
- à la direction de l’Administration de l’Environnement et de l’Inspection du Travail et des Mines
- à la Commission d’Aménagement au Ministère de l’Intérieur